
24-437 5.2. Embauche – Conseillère en ressources humaines remplaçante –
Service des ressources humaines

24-438 5.3. Ratification – Lettre d'entente – Syndicat canadien de la fonction
publique (SCFP – Section locale 1690) – Article 19.04

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

24-439 6.1. Adoption – Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue
que la langue officielle

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

24-440 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer

24-441 7.2. Attribution – Services professionnels – Audit des états financiers –
Exercices 2024 à 2026 – Projet SA-24-50

24-442 7.3. Autorisation de paiement – Union des municipalités du Québec –
Cotisation annuelle 2025

24-443 7.4. Dépôt et autorisation – Budget des activités en développement d'énergie
renouvelable – Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville
– Exercice financier 2024

24-444 7.5. Approbation – Budget 2025 – Régie intermunicipale de police Richelieu-
Saint-Laurent

8. INFRASTRUCTURES

24-445 8.1. Adjudication – Achat et livraison de deux camions châssis-cabine neufs
à roues doubles munis d'une benne basculante hydraulique –
Projet SA-24-55 – Fonds de roulement

24-446 8.2. Attribution – Services d'entretiens préventifs et de réparations des
systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments
municipaux – 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2026 – Projet SA-24-56

24-447 8.3. Attribution – Fourniture d'asphalte pour la période hivernale 2024-2025
– Projet SA-24-60

24-448 8.4. Autorisation – Dépenses supplémentaires – Inspections des réseaux
avertisseurs d'incendie, des systèmes d'extinction, des systèmes de
gicleurs à eau et des extincteurs d'incendie – Projet SA-24-25

24-449 8.5. Autorisation de dépense – Réparations majeures – Camion lourd 4-19

24-450 8.6. Autorisation de signature – Poste de camionnage en vrac Région 06 inc.
– Transport de neige – Année 2024-2025

9. LOISIRS

24-451 9.1. Adoption, adhésion et autorisation de signature – Plan d'action et
entente de développement culturel du ministère de la Culture et des
Communications – Années 2025-2027

24-452 9.2. Autorisation de signature – Protocole d'entente pour l'utilisation de la
piscine intérieure – Ville de Saint-Amable et Centre de la Culture et
du Sport de Sainte-Julie – Intervention de la Ville de Sainte-Julie

24-453 9.3. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'aménagement
d'une patinoire temporaire – Parc des Tuileries – Hiver 2024-2025

24-454 9.4. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif au versement
d'aides financières – La Maison des jeunes de Sainte-Julie inc.

- 24-455 9.5. Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Reconnaissance – Municipalité amie des enfants
- 24-456 9.6. Attribution – Services d'enneigement de la pente à glisser et du parc à neige – Saisons 2024 à 2026
- 24-457 9.7. Aide financière – Soutien à l'excellence
- 24-458 9.8. Aide financière aux organismes – Événements municipaux
- 24-459 9.9. Aide financière – Camp estival – Activités de loisirs adaptées – Les Amis-Soleils de St-Bruno
- 24-460 9.10. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – École de karaté Sankudo Ste-Julie
- 24-461 9.11. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Association de soccer Montis
- 24-462 9.12. Reconnaissance – Liberté intellectuelle et d'expression dans les bibliothèques publiques
- 24-463 9.13. Appui – Candidature de la Ville de Sorel-Tracy – Finale des Jeux du Québec – Été 2027

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 24-464 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 10.2. Adoption du second projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 125, rue Jacquelin Beaulieu – Zone P-141 **(Point reporté)**
- 24-465 10.3. Autorisations – Cession de divers lots – Secteur du quartier résidentiel Vilamo
- 24-466 10.4. Renouvellement de mandat – Comité de la biodiversité et de l'environnement

11. RÉGLEMENTATION

- 24-467 11.1. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1100-13 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin de revoir les dispositions relatives au développement en bordure de l'autoroute 20
- 24-468 11.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1343 de contrôle intérimaire relatif à l'implantation de panneaux solaires commerciaux sur le territoire
- 24-469 11.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 1101-125 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone mixte M-254 à partir des zones C-254 et C-259
- 24-470 11.4. Adoption – Règlement 1084-12 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la ville de Sainte-Julie afin de réduire certaines limites de vitesse et d'ajuster les zones de 30 km/h à proximité des parcs et des écoles

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 22 octobre 2024

- 12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre
- 12.3. Certificats relatifs au déroulement de procédures d'enregistrement – Règlements 1304-1, 1316, 1317-1, 1336, 1338, 1339 et 1341
- 12.4. États comparatifs

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-471 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATION – JOURNÉE QUÉBÉCOISE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE – 19 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QU'en moyenne 6 500 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate annuellement;

ATTENDUQUE Procure est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population julievilloise au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « *Noeudvembre* » de Procure offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 19 novembre 2024 « *Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate* », en soutien à la campagne *Noeuvembre* de l'organisme Procure.

PROCLAMATION – GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS – 18 AU 24 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE la 9^e édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 sous le thème « *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement* »;

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont un impact tangible sur leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge, notamment en soutenant les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 « *Grande semaine des tout-petits* » et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT – 20 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est accréditée à titre de *Municipalité amie des enfants* auprès du Carrefour action municipale et famille et de l'UNICEF;

ATTENDU QUE la *Journée nationale de l'enfant* vise à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie et au sein de leur collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant et devant contribuer de façon significative à la prise de décisions;

ATTENDU QU'en 2023, une chaise des générations à été fabriquée par des jeunes de la Ville de Sainte-Julie pour être placée autour des tables où se prennent les décisions, dans le but de représenter et porter la voix des enfants, principalement pour que les décisions soient prises en tenant compte des impacts environnementaux, pour protéger leur avenir;

ATTENDU QUE la présence de cette chaise vise à rappeler aux dirigeant.e.s que le futur des enfants se dessine à travers les décisions prises aujourd'hui, en plus de permettre aux enfants qui la fabriquent d'exprimer leur potentiel créatif et d'influencer les décisions et actions des adultes en faveur d'un avenir durable;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 20 novembre 2024 « *Journée nationale de l'enfant* » et invite les Julievillois.es à célébrer, à leur façon, cette journée consacrée aux enfants.

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 3 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE la *Journée internationale des personnes handicapées* a été instaurée par l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société;

ATTENDU QUE cette journée vise à sensibiliser la population à la réalité des personnes handicapées et aux difficultés que ces personnes rencontrent au quotidien;

ATTENDU QU'il est possible de faire une différence pour bâtir une société plus inclusive, par des actions réalisées notamment par les citoyens, les employeurs, les écoles et les municipalités;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 3 décembre 2024 « *Journée internationale des personnes handicapées* » et invite la population julievilloise à participer au changement en relayant de l'information en lien avec cette journée, en encourageant la réflexion et en prenant des initiatives afin de faire une différence pour bâtir une société plus inclusive.

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES – 5 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec et que leur implication a un fort impact sur le dynamisme de nos milieux de vie;

ATTENDU QUE l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'en 1985, l'Organisation des Nations unies a déclaré la journée du 5 décembre à titre de « *Journée internationale des bénévoles* »;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 5 décembre 2024 « *Journée internationale des bénévoles* », reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole et remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

24-429

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2024

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 7 octobre 2024 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 21 octobre 2024 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-430

AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 24-018 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2024 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 24-018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux activités suivantes :

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Rencontre annuelle des municipalités amies des enfants 15 ^e anniversaire MAE : place au jeu!	15 novembre 2024 Salle de l'édifice Paul-Benoit, Deschambault-Grondines	600 \$ (inscription, repas, transport et hébergement)	1	600 \$
Souper de Noël de l'organisme Journée de la Famille	4 décembre 2024 Restaurant Divino	50 \$	3	150 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-431

**ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
– ANNÉE 2025**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2025, tel que présenté ci-dessous :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2025	
Date	Heure
14 janvier 2025	19 h 30
11 février 2025	19 h 30
11 mars 2025	19 h 30
8 avril 2025	19 h 30
13 mai 2025	19 h 30
10 juin 2025	19 h 30
8 juillet 2025	19 h 30
12 août 2025	19 h 30
9 septembre 2025	19 h 30
1 ^{er} octobre 2025	19 h 30
18 novembre 2025	19 h 30
9 décembre 2025	19 h 45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-432

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES « OPTIMISATION
ÉNERGÉTIQUE » – MASTERA – FORMATION CONTINUE DU CÉGEP DE
JONQUIÈRE**

ATTENDU QUE Mastera – Formation continue du Cégep de Jonquière (ci-après « Mastera »), désire répondre aux besoins de formation de la clientèle de son territoire et du Québec en offrant une nouvelle attestation d'études collégiales (AEC) intitulée « Optimisation énergétique – EEC.3G »;

ATTENDU QUE cette AEC en optimisation énergétique est axée sur les technologies des énergies renouvelables, du rendement énergétique et de l'environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire offrir de l'enseignement supérieur sur son territoire et devenir un modèle en matière d'environnement et de transition énergétique;

ATTENDU QUE Mastera et la Ville désirent conclure une entente afin d'offrir un programme de formation de niveau collégial sur le territoire de la ville, soit plus particulièrement l'AEC en optimisation énergétique ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 11 novembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente dans le cadre du programme de l'attestation d'études collégiales « Optimisation énergétique – EEC.3G » à être conclu entre la Ville de Sainte-Julie et Mastera – Formation continue du Cégep de Jonquière, dont copie est jointe à la présente résolution, ainsi que tout autre document permettant de donner effet au présent protocole et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'acheminer une copie de la présente résolution à Mastera – Formation continue du Cégep de Jonquière et à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-433

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS DE RECYCLAGE DANS LES LIEUX PUBLICS EXTÉRIEURS – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a convenu d'une entente avec Éco Entreprises Québec (EEQ) concernant la gestion des matières recyclables sur l'ensemble du territoire de la MRC, soit pour la Municipalité de Calixa-Lavallée, la Ville de Contrecoeur, la Ville de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie, la Municipalité de Verchères et la Ville de Varennes (Municipalités);

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est engagée à poursuivre la desserte des lieux publics extérieurs déjà desservis avec les équipements de récupération déjà présents, jusqu'à ce que EEQ ait mis en œuvre son plan de desserte des lieux publics extérieurs;

ATTENDU QUE les collectes et le transport des matières recyclables dans les lieux publics extérieurs ont été confiés aux Municipalités et que les frais de gestion afférents sont remboursables par EEQ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les modalités et la tarification relative à la gestion des équipements de recyclage dans les lieux publics extérieurs par une entente intermunicipale afin que la MRC rembourse annuellement les frais pour ces services aux Municipalités;

ATTENDU les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « *Entente intermunicipale relative à la gestion des équipements de recyclage dans les lieux publics extérieurs* » à être conclue entre la Ville de Sainte-Julie et la MRC de Marguerite-D'Youville, dont copie est jointe à la présente, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente entente et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'acheminer une copie de la présente résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-434

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'INITIATIVE TARIFAIRE POUR LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ACCÈS GRATUIT AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ LOCAL – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a pour mission de planifier, d'organiser, de financer, de développer et de promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite offrir l'accès gratuit au service de transport adapté local à ses résidents pour l'année 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec l'ARTM à cet effet;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 11 novembre 2024;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « *Entente relative à l'initiative tarifaire pour la Ville de Sainte-Julie - Accès gratuit au service de transport adapté local pour les résidents de Sainte-Julie* » à être conclue entre la Ville de Sainte-Julie et l'Autorité régionale de transport métropolitain, dont copie est jointe à la présente résolution, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente entente et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'acheminer une copie de la présente résolution à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 11 novembre 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE ratifier la signature de la lettre d'entente intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP - section locale 1690) et les représentants de la Ville de Sainte-Julie, concernant l'article 19.04 de la convention collective en vigueur, relatif à la procédure de distribution du temps supplémentaire en période hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-439

ADOPTION – DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

ATTENDU la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, sanctionnée le 1^{er} juin 2022 par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE tout organisme municipal qui entend utiliser une autre langue que le français, lors de situations exceptionnelles reconnues par la *Charte de la langue française* et ses règlements, doit adopter une directive particulière destinée à ses employés avant le 1^{er} décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe de la commission administrative du 21 octobre 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter la *Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle* de la Ville de Sainte-Julie;

DE désigner le Service du greffe à titre de responsable de l'application de cette directive;

DE rendre disponible cette directive sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de cette directive au ministère de la Langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-440

APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 4 octobre 2024 au 7 novembre 2024 :

- Liste F-2024-21 Chèque à ratifier 1 325 522,74 \$
- Liste F-2024-22 Comptes à payer 4 043 750,48 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 4 octobre 2024 au 7 novembre 2024 apparaissant sur les listes F-2024-21 et F-2024-22;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-441

**ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS
– EXERCICES 2024 À 2026 – PROJET SA-24-50**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels d'audit des états financiers des exercices se terminant les 31 décembre 2024, 31 décembre 2025 et 31 décembre 2026;

ATTENDU l'article 573.3.3. de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 11 novembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-24-50 relatif à des services professionnels d'audit des états financiers pour les exercices 2024 à 2026, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., située au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, pour un montant de 144 868,50 \$, toutes taxes comprises, représentant une dépense réelle de 132 284,25 \$ pour la Ville, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 18 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-442

**AUTORISATION DE PAIEMENT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –
COTISATION ANNUELLE 2025**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit acquitter sa cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le paiement de la facture 2025 à l'Union des municipalités du Québec, au montant de 20 385,96 \$, représentant la cotisation annuelle 2025 de la Ville de Sainte-Julie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-443

**DÉPÔT ET AUTORISATION – BUDGET DES ACTIVITÉS EN DÉVELOPPEMENT
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a adopté les prévisions de revenus et de dépenses des activités en développement d'énergie renouvelable pour l'année 2024, ainsi que la répartition des dépenses payables par les municipalités et les villes membres;

ATTENDU QUE la quote-part des dépenses de la Ville de Sainte-Julie est de 110 226 \$;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le budget 2024 des activités en développement d'énergie renouvelable de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques afin d'acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour les activités en développement d'énergie renouvelable pour l'année 2024, au montant de 110 226 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-444

**APPROBATION – BUDGET 2025 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE le 23 octobre 2024, le conseil d'administration de la *Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* (RIPRSL) a adopté son budget pour l'exercice financier 2025 ainsi que son Programme d'immobilisations 2025;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

24-448

AUTORISATION – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – INSPECTIONS DES RÉSEAUX AVERTISSEURS D'INCENDIE, DES SYSTÈMES D'EXTINCTION, DES SYSTÈMES DE GICLEURS À EAU ET DES EXTINCTEURS D'INCENDIE – PROJET SA-24-25

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a octroyé, en mars 2024, un contrat relatif à des travaux d'inspections des réseaux avertisseurs d'incendie, des systèmes d'extinction, des systèmes de gicleurs à eau et des extincteurs d'incendie portatifs à l'entreprise Prévention-Incendie Safety First inc., pour une valeur de 21 706,13 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE des dépenses supplémentaires sont requises pour résoudre les irrégularités qui permettront à la Ville d'obtenir tous les certificats de conformité exigés par les normes de sécurité incendie ainsi que par la *Régie du bâtiment du Québec*;

ATTENDU l'article 6.3 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* relatif à la modification d'un contrat initial d'une valeur inférieure à 25 000 \$ dont la modification a pour effet de le porter au-delà de cette valeur;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 4 novembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 20 271,72 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat SA-24-25 relatif à des travaux d'inspections des réseaux avertisseurs d'incendie, des systèmes d'extinction, des systèmes de gicleurs à eau et des extincteurs d'incendie portatifs, octroyé à l'entreprise Prévention-Incendie Safety First inc., située au 3800, rue Richelieu, Longueuil, Québec, J3Y 7B1, portant la valeur totale de la dépense autorisée à 41 977,85 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à procéder aux paiements des factures lorsque les services sont rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-449

AUTORISATION DE DÉPENSE – RÉPARATIONS MAJEURES – CAMION LOURD 4-19

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire d'un camion 10 roues de marque Peterbilt, modèle PB340, année 2008 (véhicule portant le numéro 4-19);

ATTENDU QUE ce véhicule nécessite des réparations majeures en raison de défauts constatés sur le silencieux, sur le filtre à particules diesel et sur le turbo;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer certaines pièces du véhicule;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 11 novembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totalisant 29 474,08 \$, toutes taxes comprises, pour les réparations majeures à effectuer sur le véhicule portant le numéro 4-19, incluant la programmation du nouveau turbo;

D'autoriser le Service des finances à procéder aux paiements des factures de l'entreprise Camions Excellence Peterbilt inc., située au 1041, rue Nobel, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Z4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-450

AUTORISATION DE SIGNATURE – POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC. – TRANSPORT DE NEIGE – ANNÉE 2024-2025

ATTENDU la nécessité, lors de travaux de transport de neige, d'avoir recours à la location de camions avec opérateurs;

ATTENDU QUE le Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. (ci-après le « Poste de Camionnage ») offre un tel service de location, selon un processus de liste d'appel auprès de camionneurs membres et non-membres du Poste de Camionnage;

ATTENDU QUE tous les camionneurs qui ne sont pas membres du Poste de Camionnage devront préalablement signer un contrat avec la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 21 octobre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances à conclure avec le Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de location de camions avec opérateurs, sur demande, pour le transport de neige de la saison 2024-2025, ainsi que tout autre document requis pour donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances ou le chef de section – travaux publics du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout contrat de location de camion avec opérateur à intervenir avec les divers entrepreneurs de transport de neige non-membres du Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE l'intervention de la Ville à l'entente est requise pour se déclarer satisfaite des dispositions prévues aux articles 4.1 et 4.2 de cette entente;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie à titre d'intervenante, l'entente relative à l'utilisation de la piscine intérieure à être conclue entre la Ville de Saint-Amable et le CCSSJ, dont copie est jointe à la présente résolution, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-453

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2024-2025

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries, pour la saison hivernale 2024-2025, dont copie est jointe à la présente résolution et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à rembourser les dépenses du regroupement de parents du quartier, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence du montant établi à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-454

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES – LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU QUE La Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. est un organisme à but non lucratif qui offre des activités à une clientèle âgée de 12 à 17 ans;

ATTENDU QUE cet organisme reçoit une aide financière de fonctionnement de la Ville de Sainte-Julie en vertu du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE l'organisme organise des événements ou met en place des projets pouvant donner lieu au versement d'aides financières supplémentaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir un protocole d'entente établissant les conditions et modalités de ces aides financières;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le *Protocole d'entente relatif au versement d'aides financières* à intervenir avec La Maison des jeunes de Sainte-Julie inc., ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente entente et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-455

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE – RECONNAISSANCE – MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-044

ATTENDU la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville de Sainte-Julie pour renouveler son accréditation *Municipalité amie des enfants* (ci-après « MAE »);

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature de la Ville de Sainte-Julie pour l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants*;

DE nommer la conseillère municipale Mme Josée Marc-Aurèle ainsi que le directeur du Service des loisirs, M. Luc Brassard, à titre de porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants*;

D'autoriser la directrice générale à signer les documents nécessaires à cette fin;

DE confirmer formellement l'engagement de la Ville de Sainte-Julie à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE;

DE s'engager à :

1. mettre en œuvre les trois (3) engagements inscrits au dossier de candidature *Municipalité amie des enfants*;
2. annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants*;
3. promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la *Journée mondiale des droits de l'enfant* le 20 novembre;

4. communiquer, tout au long des trois (3) prochaines années, son appartenance au réseau *Municipalité amie des enfants* et à diffuser l'état d'avancement de ses engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants;
5. après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en transmettant un rapport de mi-étape;

DE modifier la résolution 23-044 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-456

ATTRIBUTION – SERVICES D'ENNEIGEMENT DE LA PENTE À GLISSER ET DU PARC À NEIGE – SAISONS 2024 À 2026

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'enneigement de la pente à glisser et du parc à neige pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 4 novembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à des services d'enneigement de la pente à glisser et du parc à neige pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Innovation Snö inc., située au 550, rang des Vingt-Cinq Est, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0G6, pour un montant de 68 619,38 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de cette entreprise en date du 18 septembre 2024;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer le contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Innovation Snö inc.;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements conformément aux modalités convenues au contrat de service précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La conseillère Mme Amélie Poirier divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car un membre de sa famille reçoit une aide financière.

24-457

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveaux provincial, national et international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

Siena Lamoureux	Championnat canadien de ringuette de l'est - Junior A	Ringuette	150 \$
Noémie Marcil	Championnat canadien de ringuette de l'est - Junior A	Ringuette	150 \$
Émilie Proulx	Championnat canadien de ringuette de l'est - Junior A	Ringuette	150 \$
Mika Reid	Championnat canadien de ringuette de l'est - Junior A	Ringuette	150 \$
Mia Simard	Championnat canadien de ringuette de l'est - Junior A	Ringuette	150 \$
Léa-Rose St-Onge	Championnat canadien de ringuette de l'est - Junior A	Ringuette	150 \$
Isabelle Thomassin	Championnat canadien de ringuette de l'est - Junior A	Ringuette	150 \$
TOTAL			4 725 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-458

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES – ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE certains événements municipaux permettent d'amasser des fonds pour les organismes de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 4 novembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU:

DE verser un montant totalisant 37 300 \$, réparti entre les organismes énoncés à la liste jointe en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-459

AIDE FINANCIÈRE – CAMP ESTIVAL – ACTIVITÉS DE LOISIRS ADAPTÉES – LES AMIS-SOLEILS DE ST-BRUNO

ATTENDU QUE Les Amis-Soleils de St-Bruno est un organisme à but non lucratif offrant des activités de loisirs adaptées pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

ATTENDU QUE cet organisme offre un camp estival d'une durée de huit (8) semaines;

ATTENDU QUE les ententes signées entre les différentes municipalités et l'organisme stipulent que chaque municipalité doit accorder une aide financière de 500 \$ à l'organisme, pour chaque participant inscrit au camp estival;

ATTENDU QUE l'organisme Les Amis-Soleils de St-Bruno propose des services qui ne sont pas offerts par d'autres organismes situés sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 11 novembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 10 113,60 \$ à l'Association de soccer Montis, dans le cadre du volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-462

RECONNAISSANCE – LIBERTÉ INTELLECTUELLE ET D'EXPRESSION DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

24-464

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 24-78** pour les modifications apportées aux plans-concept de rénovation (terrasse extérieure) de l'établissement commercial situé au **611, boulevard Saint-Joseph (Crèmerie Roberval)**, et ce, conformément à la résolution 538.2.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;
- La demande de **PIIA 24-80** pour les plans-concept de rénovation (conversion d'un garage attenant en pièce habitable) pour la propriété située au **2490, rue de Madrid**, et ce, conformément à la résolution 538.4.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;
- La demande de **PIIA 24-81** pour les plans-concept d'aménagement (installation d'un conteneur) pour l'établissement commercial situé au **1950, rue Léonard-De Vinci (Restaurant Barbies)**, et ce, conformément à la résolution 538.5.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;
- La demande de **PIIA 24-82** pour les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement (installation d'un conteneur) pour l'établissement commercial situé au **1940, rue Léonard-De Vinci (Restaurant Scores)**, et ce, conformément à la résolution 538.6.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;
- La demande de **PIIA 24-83** pour les plans-concept d'aménagement (installation d'un conteneur) pour les propriétés situées aux **65-69-73-77, rue du Liseron**, et ce, conformément à la résolution 538.7.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;
- La demande de **PIIA 24-84** pour les plans-concept de rénovation (réfection de la galerie) pour le bâtiment situé au **448-452, place de l'Épervière**, et ce, conformément à la résolution 538.8.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;
- La demande de **PIIA 24-85** pour les plans-concept d'aménagement (installation d'une piscine semi-creusée) pour la propriété située au **1627, rue Saint-Louis**, et ce, conformément à la résolution 538.10.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;
- La demande de **PIIA 24-86** pour les plans-concept d'affichage de l'établissement commercial situé au **1750, chemin du Fer-à-Cheval (BMO)**, et ce, conformément à la résolution 538.11.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;
- La demande de **PIIA 24-87** pour les plans-concept de construction (solarium 3 saisons) de la propriété située au **73, rue du Liseron, unité 103**, et ce, conformément à la résolution 538.12.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;
- La demande de **PIIA 24-88** pour les plans-concept de construction (garage détaché) de la propriété située au **696, chemin de Touraine**, et ce, conformément à la résolution 538.13.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 octobre 2024;

ATTENDU QU'un acte notarié de vente devra être conclu afin de procéder au transfert des titres immobiliers;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser la cession des lots 5 545 138, 5 545 140, 5 545 149, 5 545 150, 5 980 782, 5 980 789, 5 980 790, 5 980 791, 5 980 793, 5 980 795 et 5 980 802 du Cadastre du Québec en faveur de l'entreprise 9297-9756 Québec inc. (aussi connue comme « Espace Tonik ») pour un montant de 156 000 \$;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à accepter et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'offre d'achat présentée par 9297-9756 Québec inc.;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, d'une part, et 9297-9756 Québec inc., d'autre part, ainsi que tout autre document donnant pleinement effet à la présente résolution, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-466

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le second mandat de Mme Christine Provost, à titre de membre du comité de la biodiversité et de l'environnement, s'est terminé le 1^{er} octobre 2024;

ATTENDU QUE conformément aux règles de régie interne du comité de la biodiversité et de l'environnement, le mandat d'un membre non permanent peut être renouvelé deux (2) fois, pour deux (2) ans;

ATTENDU QUE Mme Provost désire poursuivre son implication au sein du comité de la biodiversité et de l'environnement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE le mandat de Mme Christine Provost soit renouvelé pour une période de deux (2) ans se terminant le 1^{er} octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉSOLU :

D'adopter, avec les modifications proposées à l'annexe A, le *Règlement 1084-12 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la ville de Sainte-Julie afin de réduire certaines limites de vitesse et d'ajuster les zones de 30 km/h à proximité des parcs et des écoles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 22 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 22 octobre 2024 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 11 novembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 octobre 2024, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Hélène Poirier	Régulier	Technicienne juridique	2024-11-11
Julie Corbeil	Régulier	Commis comptable – paie	2024-11-18
MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Sylvain Turenne	Régulier	Préposé au parc à Journalier voirie (affichage 24-29)	2024-08-05
Philippe Brazeau	Régulier	Journalier égout et aqueduc à Journalier fin de semaine (affichage 24-41)	2024-10-14

EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Nicolas Audet	Non-syndiqué	Préposé au patin libre	2024-10-18
Océane Auger	Surnuméraire	Appariteur-concierge	2024-10-19
Floriane Martiat	Surnuméraire	Conseillère en urbanisme (remplacement de congé de maternité)	2024-11-18

CERTIFICATS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENTS 1304-1, 1316, 1317-1, 1336, 1338, 1339 ET 1341

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats relatifs au déroulement des procédures d'enregistrement concernant les règlements suivants :

- *Règlement 1304-1 modifiant le règlement 1304 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 040 000 \$ pour le paiement des coûts des travaux de réaménagement de la cour du garage municipal ainsi que les frais contingents;*
- *Règlement 1316 autorisant le paiement des coûts des travaux de réaménagement du parc Arthur-Gauthier ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 700 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 700 000 \$;*
- *Règlement 1317-1 modifiant le règlement 1317 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 765 000 \$ pour le paiement des coûts des travaux d'aménagement d'une installation électrique pour bornes de recharge aux ateliers municipaux ainsi que les frais contingents;*
- *Règlement 1336 autorisant le paiement des coûts des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 200 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 200 000 \$;*
- *Règlement 1338 décrétant divers travaux dans des bâtiments municipaux et l'acquisition d'équipements pour un montant de 370 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 370 000 \$;*
- *Règlement 1339 décrétant l'achat d'équipements pour le réseau d'aqueduc pour un montant de 45 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 45 000 \$;*
- *Règlement 1341 autorisant le paiement des coûts d'achat d'un véhicule spécialisé ainsi que les frais contingents pour un montant de 775 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 775 000 \$.*

ÉTATS COMPARATIFS

ATTENDU QUE, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer deux (2) états comparatifs, dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 11 novembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2024.

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Inauguration de la piste de vélo de montagne – Parc Edmour-J.-Harvey** – M. Mario Lemay mentionne que cette piste est désormais ouverte et que ce projet provient d'une suggestion du conseil municipal jeunesse.
- **Traverse de l'épouvante – Samedi 26 octobre 2024** – M. Lemay remercie les bénévoles et les employés qui ont participé à l'organisation de cette activité qui fut un immense succès.
- **Nouveau programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en optimisation énergétique** – M. Lemay mentionne que ce nouveau programme, réalisé en partenariat avec le Cégep de Jonquière et la MRC de Marguerite-D'Youville, débutera à l'hiver 2025 et que cette formation pourra être suivie en présentiel ou à distance.
- **32^e campagne de l'Opération Nez Rouge** – M. Lemay remercie les nombreux commanditaires et invite les personnes à s'inscrire à titre de bénévole.
- **Projet pilote d'arrêts d'autobus intelligents** – M. Lemay explique que les villes de Sainte-Thérèse et de Sainte-Julie expérimenteront ce nouveau projet afin d'optimiser l'expérience des usagers du transport en commun. Une subvention couvrira 50 % des dépenses liées au projet., le reste étant pris en charge par l'entreprise BusPas.
- **Illumination des décorations de Noël au Vieux-Village et Défilé du père Noël** – M. Lemay invite les citoyens à participer à ces activités qui auront lieu respectivement le vendredi 6 décembre et le samedi 7 décembre 2024.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, des questions ont porté sur les sujets suivants :

- **Stationnement interdit sur la rue de la Coulée** – Un citoyen demande que la nouvelle signalisation installée sur cette rue soit retirée.
- **Feux de foyer extérieurs** – Il est demandé que les feux de foyer soient interdits à l'extérieur, car ils nuisent à la santé des citoyens.
- **Création d'un lien cyclable entre Sainte-Julie et Boucherville** – Il est demandé si un projet de lien cyclable est prévu à Sainte-Julie.

